

Déclaration du SNUipp-FSU 51 à la CAPD du 11 janvier 2019

"Je n'ai aucun problème à faire évoluer l'article 1... Je vais le faire évoluer pour lever le malentendu". Sur France Culture le 8 janvier, Jean-Michel Blanquer a renouvelé l'engagement de lever toute ambiguïté sur la portée de l'article 1 de son projet de loi.

Le 6 janvier, le ministre l'avait déjà évoqué lorsque la porte-parole et co-secrétaire générale du SNUipp-FSU l'avait interpelé lors de l'émission « le grand jury RTL, le Figaro, LCI » en dénonçant la restriction du droit fondamental à la liberté d'expression qui reviendrait à empêcher l'expression des enseignants sur les réseaux sociaux.

A présent, la question est de savoir comment vider cet article de son contenu et réussir à le maintenir dans la loi ? Comment confirmer le devoir de réserve et promettre la libre expression ?

Quelle que soit l'appréciation des uns et des autres sur le mouvement des « stylos rouges » qui reprend, entre autres, les revendications du SNUipp-FSU et de la FSU sur les conditions de travail des enseignants et la question du pouvoir d'achat, celui-ci est révélateur du mal-être enseignant que nous dénonçons depuis bien longtemps.

La première et seule réponse de notre ministre est la création d'un observatoire de la rémunération des professeurs. Gageons qu'il ne sera pas nécessaire de prendre une lunette à très fort grossissement pour réaliser cette observation, la réalité salariale des enseignants, notamment du premier degré, étant connue et reconnue par le ministère lui-même.

Si le contexte social n'était pas aussi préoccupant, cela prêterait à sourire...jaune.

Pour le SNUipp-FSU, il est plus que temps que le gouvernement tienne tous les engagements de la précédente mandature sur PPCR et ouvre de nouveaux chantiers pour œuvrer à l'amélioration de la situation professionnelle et personnelle des différents acteurs de l'école.

Côté conditions de travail, le SNUipp-FSU 51 est très alarmé par la situation du remplacement dans notre département. A flux tendu avant les congés de Noël, cette situation reste apparemment préoccupante dans certaines circonscriptions au retour des congés. L'absence de remplacement d'un enseignant nuit grandement aux conditions de travail des classes qui doivent se répartir les élèves.

Il sera nécessaire d'en tenir compte lors des opérations de carte scolaire pour la rentrée 2019.

Le SNUipp-FSU tient aussi à vous alerter, Monsieur l'inspecteur d'académie, sur la circulaire académique et sa déclinaison départementale « Accompagnement des personnels confrontés à des difficultés de santé ». En effet, celle-ci stipule que le dispositif « postes adaptés » ne sera pas ouvert aux nouvelles demandes pour la rentrée 2019.

Cette décision de Madame la rectrice n'a fait l'objet d'aucune annonce préalable, encore moins d'une quelconque concertation avec les représentants des organisations syndicales représentatives.

Pour nous, délégués des personnels du SNUipp-FSU, cette décision est, sur la forme, inadmissible.

Elle l'est encore plus sur le fond.

L'accompagnement des personnels confrontés à des difficultés de santé ne peut pas être conditionné à des questions budgétaires.

Qu'en sera-t-il des plus fragiles d'entre nous qui ne seraient pas en capacité d'assurer leurs missions ?

Après qu'ils aient épuisé leurs droits à congés, l'employeur, va-t-il les pousser, doucement (peutêtre) mais sûrement (c'est certain), vers les nouveaux dispositifs de reclassement ou vers la retraite pour invalidité ?

Une médecine du travail inexistante, un accompagnement qui se réduit, une gestion des ressources humaines insatisfaisante, tout cela vient aggraver et détériorer l'état psychologique et physique des enseignants en difficulté de santé.

Nous vous alertons, Monsieur l'inspecteur d'académie, sur l'état d'esprit de nos collègues du premier degré. En effet, le nombre de demandes de renseignements sur les conditions de la démission est significatif et inquiétant. Il ne s'agit généralement pas de demande pour convenances personnelles mais bien l'expression d'un désarroi des personnels face à l'absence de considération de leur employeur.

Nous réitérons notre demande de mise en place d'un groupe de travail « GRH » et nous vous demandons, comme nous le ferons auprès de madame la rectrice, d'ouvrir à nouveau le dispositif « postes adaptés » à tous les collègues qui souhaitent en bénéficier.

Concernant la formation continue, le récent rapport de l'IGEN intitulé « évaluation de la politique publique sur la formation continue des professeurs du premier degré » a dressé un bilan sans concession de l'état de la formation continue.

Certains titres de chapitres du rapport sont révélateurs : « Faiblesse des moyens de remplacement destinés à la formation continue, animations pédagogiques au secours de la formation, rôle des enseignants et des directeurs pas mis en valeur... »

Environ 70% des 22 000 enseignants interrogés se déclarent insatisfaits des modalités et de l'offre de formation ou d'amélioration de leurs compétences professionnelles.

80% des enseignants ne bénéficient sur l'année d'aucune formation remplacée, se contentant des 18h d'animations pédagogiques. Or, l'IGEN souligne que les 18h d'animations pédagogiques ne peuvent à elles seules tenir lieu de formation continue.

En moyenne, chaque PE bénéficie de deux journées de formation par an. Si l'on considère les directrices et directeurs nouvellement nommés, les enseignants néo-titulaires, les enseignants en éducation prioritaire ou ceux qui préparent le CAPPEI, qui bénéficient tous de semaines obligatoires de formation, autant dire que pour une grande majorité de PE ce n'est rien. Comme nombre de métiers, celui d'enseignant s'exerce dans un contexte en permanente évolution : évolution des publics avec le creusement des inégalités et l'inclusion scolaire, des prescriptions et des programmes, des contenus d'enseignement, des savoirs, des apports de la recherche...

L'OCDE estime que « la formation professionnelle continue a autant d'importance, si ce n'est plus parfois, que la formation initiale dans le succès d'un système d'éducation ». La Cour des comptes pointe aussi la faiblesse de la formation continue des enseignants en France.

Deux ans après la parution des nouveaux programmes de 2016, le ministre a publié des « ajustements » qui ont suscité l'exaspération dans les écoles. Des ajustements, dans la droite ligne du guide orange CP et des notes au BO d'avril 2018, qui laissent de moins en moins la main aux enseignants et aux équipes comme l'avait pourtant instauré l'esprit des programmes de 2016. Les enseignants ont à peine eu le temps d'être formés aux programmes de 2016 qu'ils vont devoir être formés aux programmes « ajustés ». Enfin on aurait pu le souhaiter, puisque tous ces écrits ministériels sont surtout ressentis comme des injonctions par les enseignants. La crainte que la seule formation soit de l'auto-formation avec la lecture des différents textes est bien réelle quand on analyse les documents de travail de la CAPD de ce jour.

Pour le SNUipp-FSU, qui porte le projet d'une transformation de l'école qui soit celle de la réussite de tous les élèves, l'accompagnement, le suivi, la mise à jour, le transfert des apports de la recherche sont fondamentaux. Plus que de méthodes imposées d'en haut, c'est de partir de l'exercice de leur métier qu'ont besoin les enseignants pour garder la main. Pour le SNUipp-FSU enseigner est un métier de concepteur et pas de simple exécutant.

Au plan départemental, le SNUipp-FSU 51 salue l'offre de formation qui couvre d'autres domaines que les mathématiques et la maîtrise de la langue, mais déplore l'absence de stages à recrutement ouvert. Dans les documents, seuls des stages à public désigné ou auto-désigné sont proposés, ce qui signifie que la grande majorité des enseignants du département ne bénéficieront que des 18h d'animations pédagogiques ; 18h qui, selon la missive du Directeur général de l'enseignement scolaire, ne couvrent que les domaines des mathématiques et de la maîtrise de la langue.

Le SNUipp-FSU 51 vous demande donc, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'élargir la formation continue au-delà des seules animations pédagogiques pour tous les enseignants.